



PREMIÈRE RÉACTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICÉA PORTANT SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE

Enfin, le Québec est doté d'une Politique d'éducation et de formation des adultes

Après de nombreux reports, le gouvernement du Québec a rendu publique, le 2 mai dernier, une Politique gouvernementale et un Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Par le fait même, il complétait le dernier chantier de la Réforme de l'éducation Prendre le virage du succès, qui a été annoncée en 1997. Du même coup, il donnait suite à une demande des milieux de l'éducation et de la formation des adultes qui date des États généraux sur l'éducation de 1995. À cette occasion, l'ICÉA salue l'action du gouvernement qui a répondu favorablement à cette demande exprimée par divers organismes depuis nombre d'années.

En raison de l'importance de cette Politique d'éducation des adultes et de formation continue, le Conseil d'administration de l'ICÉA tient à rendre public un premier point de vue sur cette Politique et sur son Plan d'action. L'ICÉA poursuivra son analyse des propositions gouvernementales et suivra de près la mise en application du Plan d'action. Par cette première réaction, l'ICÉA désire :

- souligner un certain nombre d'avancées ou d'éléments positifs de la Politique;
- pointer quelques faiblesses majeures et quelques sources inquiétudes sur des aspects pourtant essentiels et fondamentaux de l'éducation et de la formation des adultes;
- enfin, indiquer dans quelles perspectives l'ICÉA va poursuivre sa contribution critique pour la mise en œuvre et l'achèvement de cette politique et de son plan d'action.

Dans l'ensemble, l'ICÉA considère que la Politique d'éducation des adultes et de formation continue et le Plan d'action rejoignent certaines de ses attentes, mais, sur l'essentiel, demeurent bien en deçà des changements souhaités qui restent toujours nécessaires.

Une Politique et un Plan d'action qui annoncent certains éléments prometteurs

L'ICÉA constate que la Politique d'éducation des adultes et de formation continue du gouvernement du Québec et le Plan d'action l'accompagnant répondent à un certain nombre de ses attentes.

Le cadre proposé permet d'envisager des changements fondamentaux en éducation et en formation des adultes. Ainsi, les fondements de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue :

- 1) se réfèrent à la définition large de l'éducation et de la formation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie proposée par la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes;
- 2) adoptent des principes reconnaissant l'importance du savoir au long de la vie des personnes, affirmant le droit à l'éducation, instituant l'éducation tout au long de la vie à titre de cadre organisateur de l'éducation et de la formation des adultes, et assignant à l'État la responsabilité centrale en éducation et en formation des adultes, tout en reconnaissant le rôle de la société civile;
- 3) s'ouvrent sur une approche centrée sur la personne, respectant le caractère pluridimensionnel de l'éducation et de la formation des adultes, abordant l'individu dans sa globalité et favorisant la diversité des voies d'éducation et de formation;
- 4) affirment viser l'expression de la demande d'éducation et de formation en créant des conditions favorisant l'expression des besoins divers et variés d'éducation et de formation entraînant une offre de formation conforme aux aspirations éducatives des personnes.

Pour ce qui est de la réponse apportée aux besoins d'éducation et de formation de la population adulte, l'ICÉA reçoit positivement le renouvellement des obligations en matière de formation de base et souscrit à la reconnaissance apportée par la Politique à la formation des personnes en emploi. Dans cette optique, le gouvernement :

- 1) vise la réduction de l'analphabétisme et l'augmentation du niveau de formation de base;
- 2) ajuste le curriculum de la formation générale des adultes aux réalités d'aujourd'hui;
- 3) recherche l'équité dans l'accès à la formation pour l'ensemble des personnes en emploi;
- 4) tourne ses actions vers les besoins des travailleurs et des travailleuses des très petites, des petites et des moyennes entreprises, ainsi que vers les travailleurs et travailleuses à statut d'emploi autonome ou atypique;
- 5) instaure un programme d'apprentissage en milieu de travail;
- 6) privilégie la formation structurée transférable et qualifiante en milieu de travail;
- 7) annonce l'élaboration d'un plan stratégique pour le développement de la formation à distance.

Enfin, l'ICÉA estime que l'un des points les plus positifs de la Politique et de son Plan d'action réside dans les actions prises par le gouvernement pour susciter une demande plus importante d'éducation et de formation de la part de la population adulte et dans la mise en place de certaines actions en mesure de favoriser une plus grande accessibilité. Sur cette base, la Politique et le Plan d'action :

- 1) font une priorité de l'accroissement de l'expression d'une demande de formation de base et de formation des personnes en emploi;
- 2) accordent une place significative aux activités de promotion de la formation de base et de la formation en milieu de travail;
- 3) instaurent une semaine québécoise des adultes en formation;
- 4) tendent à développer des services d'accueil et de référence à l'intention des personnes désirant poursuivre une formation de base et des personnes en emploi voulant se former, et à intensifier la concertation entre les divers organismes et institutions;
- 5) visent à rendre accessible l'aide financière aux études pour les personnes inscrites à temps partiel dans les établissements d'enseignement;

- 6) intensifient les actions des services publics d'emploi en matière de connaissance des besoins de formation de la main-d'œuvre;
- 7) développent les services de reconnaissance des acquis et de reconnaissance des compétences.

Une Politique et un Plan d'action qui soulèvent l'inquiétude sur des questions essentielles

L'ICÉA juge cependant que les propositions gouvernementales, plus particulièrement celles du Plan d'action, limitent la portée des fondements affirmés de la Politique et, en définitive, qu'elles manifestent une conception incomplète et réductrice de l'éducation et de la formation des adultes.

Dans l'ensemble, l'ICÉA trouve décevant que les orientations de la Politique ne rendent pas compte des possibilités offertes par les fondements sur lesquels se base cette Politique. La Politique fait porter son action en éducation et en formation uniquement sur l'obtention d'une formation de base en milieu scolaire et sur la formation en milieu de travail.

Pourtant :

- 1) la définition de l'éducation et de la formation des adultes proposée sur la base de la Déclaration de Hambourg fait référence à l'ensemble des processus d'apprentissage, qu'ils soient formels ou autres et, de plus, elle fait référence à la diversité des besoins motivant la participation à des activités d'éducation ou de formation;
- 2) l'approche centrée sur la personne, préconisée par la Politique, reconnaît l'exigence de répondre à la diversité des besoins exprimés par les individus et le fait que cela implique de compter sur le caractère pluridimensionnel de l'éducation et de la formation des adultes et sur la diversité des voies de formation;
- 3) la visée annoncée de la Politique portant sur l'expression de la demande d'éducation et de formation stipule que les besoins doivent s'exprimer dans toutes leurs diversités et qu'il incombe à l'offre de formation de répondre à la variété des aspirations éducatives des personnes.

L'ICÉA s'étonne aussi de la vision presque exclusivement économique des enjeux de cette Politique. Contrairement à la variété des enjeux exprimés par la Déclaration de Hambourg, adoptée par la Politique :

- 1) la seule sphère de l'éducation et de la formation de adultes abordée par la Politique relève de la formation en milieu de travail, sauf pour ce qui touche l'obtention d'une formation de base;
- 2) les établissements d'enseignement se voient accorder de plus grandes marges de manœuvre, mais ces dernières sont liées principalement à l'offre de formation courte répondant à des besoins d'adaptation de la main-d'œuvre et de pénurie de main-d'œuvre;
- 3) la prise en compte des demandes de formation se consacre à répondre aux besoins d'adaptation et de formation de la main-d'œuvre tels que définis par les entreprises et les impératifs de la croissance économique, sans que les besoins exprimés par les personnes en emploi et en recherche d'emploi ne soient pris en compte.

Jugeant qu'il est de la responsabilité de l'État de reconnaître et de soutenir le riche patrimoine que représentent les organisations et institutions poursuivant des missions d'éducation et de formation des adultes, l'ICÉA ne peut approuver le détournement du sens de la reconnaissance institué par la Politique. Ainsi, dans le cadre de la Politique et du Plan d'action:

- 1) les groupes d'alphabétisation voient leur reconnaissance limitée à des objectifs définis par le gouvernement et restreinte en fonction d'intervention auprès de certains segments de la population;
- 2) les groupes d'éducation populaire se voient confirmer une reconnaissance, bien que le Plan d'action ne précise aucunement la nature de celle-ci et que, dans son ensemble, la Politique ne traite pas des champs d'éducation liés à ces organismes;
- 3) les établissements d'enseignement de niveau postsecondaire ne sont interpellés que pour répondre d'une manière plus souple et plus rapide aux besoins de formation de la main-d'œuvre;
- 4) les milieux de l'éducation et de la formation des adultes au niveau local et régional sont mis à contribution pour répondre uniquement aux objectifs du gouvernement d'accroître le niveau de formation de base et de susciter davantage de formation en entreprise;
- 5) la forme prise par les relations de partenariat entre le gouvernement et les organismes actifs en éducation et en formation des adultes n'est plus basée sur la mission des organismes, mais sur leur capacité à réaliser les objectifs du gouvernement;
- 6) l'action gouvernementale portant sur la formation liée à l'emploi et celle des organismes œuvrant dans ce domaine se trouvent concentrées presque exclusivement sur les réalités d'adaptation de la main-d'œuvre;
- 7) les personnes en formation ou souhaitant l'être ne se voient pas donner les moyens de participer aux décisions touchant leur éducation ou leur formation.

L'ICÉA déplore que la vision réductrice de l'éducation et de la formation des adultes aient pour effet de restreindre la portée des éléments de la Politique et du Plan d'action qui pourtant permettraient d'initier certains changements importants. Malheureusement, malgré des perspectives prometteuses :

- 1) les fondements de la Politique favorisaient un large éventail de possibilités d'action dont la réalisation se trouve restreinte par les orientations de cette même Politique qui ne portent que sur la formation de base et sur la formation en milieu de travail;
- 2) les définitions apportées aux concepts d'*éducation des adultes* et de *formation continue*, limités respectivement à l'éducation en milieu scolaire, pour le premier et, pour le second, à la formation liée à l'emploi, laissent de côté des pans entiers de l'éducation et de la formation des adultes inclus dans la Déclaration de Hambourg sur l'éducation et la formation des adultes dont la Politique reprend le texte;
- 3) l'ampleur prise par les préoccupations gouvernementales de nature économique confine à ce seul champ la portée des définitions données par la Politique à l'expression de la demande d'éducation et de formation;
- 4) la place importante accordée aux services d'accueil et de référence, ainsi que celle de la reconnaissance des acquis et des compétences se trouve cantonné aux domaines de la formation de base et de la formation en entreprise;
- 5) l'étendue de la définition de l'éducation et de la formation des adultes adoptée sur la base de la Déclaration de Hambourg s'avère réduite à peu de chose par une Politique dont les actions n'abordent aucunement l'accès à la culture générale et à la culture scientifique, l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement et à tous ces domaines de la vie qui donnent lieu à des besoins d'éducation et de formation.

Redoubler d'ardeur à la défense d'une vision large de l'éducation tout au long de la vie

De l'avis de l'ICÉA, les milieux de l'éducation et de la formation des adultes peuvent se féliciter d'avoir obtenu du gouvernement du Québec une Politique de l'éducation et de la formation de adultes. Au fil des reports qui ont marqué le processus d'élaboration de cette Politique, ils ont relancé avec insistance le gouvernement du Québec pour qu'il mène à terme la démarche entamée

au moment de l'annonce de la réforme de l'éducation, en 1997. De plus, les éléments positifs de cette Politique et de son Plan d'action font écho aux préoccupations exprimées par un grand nombre d'organismes, dont l'ICÉA, lors des consultations de l'automne 2001 sur l'avant-projet de Politique.

Finalement, l'ICÉA tient tout particulièrement à manifester son inquiétude quant au sort réservé par la Politique :

- 1) à la participation des personnes en formation aux décisions touchant leur éducation et leur formation;
- 2) à la pleine reconnaissance de la diversité des projets d'éducation et de formation des individus;
- 3) à la diversité des manières de répondre aux demandes variées d'éducation et de formation qui ont été développées par les organismes d'alphabétisation populaire et d'éducation populaire;
- 4) au peu de budget disponible pour financer plusieurs stratégies proposées.

Dans ce contexte, l'ICÉA intensifiera ses actions pour sensibiliser davantage les pouvoirs publics à l'importance de réaliser des changements fondamentaux en éducation et en formation des adultes. En premier lieu, l'ICÉA fera preuve de vigilance tout au long de la phase cruciale de mise en oeuvre de la Politique. En deuxième lieu, l'ICÉA relancera le gouvernement pour qu'il se conforme aux fondements de sa Politique d'éducation des adultes et de formation continue et, en conséquence, qu'il développe d'une manière équilibrée l'ensemble des sphères de l'éducation et de la formation des adultes dans le respect de la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes.

Avec la même conviction, l'ICÉA poursuivra la défense du droit à l'éducation pour la population adulte. À cette fin, l'ICÉA continuera de contribuer à faire connaître et faire valoir la diversité des besoins, des champs, des enjeux et des acteurs caractéristiques d'une vision démocratique et solidaire de l'éducation tout au long de la vie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES